La Protection Judiciaire de la Jeunesse

La PJJ prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur **permettre de comprendre la portée de leurs actes et s'insérer dans la société**. Elle se mobilise avec tous les acteurs de la justice des mineurs et de nombreux partenaires dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, de la culture, du sport et de la santé pour apporter une réponse adaptée à la situation de chaque jeune qui lui est confié.

En 2018, 143 327 jeunes ont été pris en charge par les services de la PJJ en France.

Les manifestations nationales

La Protection Judiciaire de la Jeunesse accorde une importance particulière à la mobilisation des professionnels et des jeunes sous mandat judiciaire par des activités collectives et fédératrices.

Elle porte aujourd'hui plusieurs manifestations nationales autour du sport, de la culture ou de la gastronomie qui ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la solidarité et le respect de soi et des autres.



Organisées par les équipes éducatives des régions, elles s'appuient sur des partenariats associatifs et institutionnels solides. Elles permettent de valoriser les compétences et les savoirs des jeunes pour lesquels des parcours souvent difficiles empêchent de construire un projet. Ces manifestations sont des supports éducatifs qui visent avant tout à les conduire vers l'insertion sociale et professionnelle.

















LE FESTIVAL ARTISTIQUE

DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

HÉRAULT

Domaine départemental de Roussières Viols-en-laval



MINISTERE DE LA JUSTICE MINISTERE DE LA CULTURE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Les Rencontres Scène Jeunesse

Chaque année, pendant trois jours du mois de juin, 120 jeunes sous protection judiciaire se réunissent, au milieu des garrigues du Grand Pic Saint-Loup de l'Hérault, dans un cadre naturel préservé. Ils y présentent des ateliers, des spectacles et des expositions travaillés dans l'année avec leurs éducateurs et éducatrices.



Cet événement permet à ces adolescentes et adolescents de porter sur eux-mêmes un regard positif en matière de valorisation et de dépassement de soi. Son objectif reste de provoquer des rencontres entre les jeunes et les artistes autour de la création artistique, et de permettre aux mineurs de se mettre en scène.

Cette manifestation nationale est

avant tout un média éducatif, une opportunité pour les jeunes suivis d'exprimer leur créativité avec des artistes professionnels, mais également de valoriser leur action devant un public. L'art est ici utilisé pour encourager les jeunes à exprimer leurs émotions tout en travaillant leur expression orale, écrite et corporelle, pour les faire évoluer vers un projet d'insertion.

Les partenaires

Les RSJ sont organisées par la direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Occitanie, avec le soutien financier du ministère de la Culture et du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Le domaine est mis à disposition par le Conseil départemental de l'Hérault. Cette manifestation bénéficie également du soutien de Montpellier Méditerranée Métropole, de la communauté des communes du grand Pic Saint-Loup, d'Hérault Sport, des CEMEA et de la Mutualité française Occitanie.

Pour mener à bien ce projet, les organisateurs s'appuient sur une association locale : le Passe Muraille.

20 ans de rencontres : tradition et modernité

Cette 20e édition se déroulera les 16, 17 et 18 juin 2020. Elle aura pour thème « Tradition et modernité ». L'occasion pour les jeunes de se pencher sur l'évolution de l'art à travers le temps, et de s'interroger plus généralement sur l'impact des traditions face à la société actuelle.



Les Rencontres Scène Jeunesse sont

certes l'occasion de se mettre en scène, de rencontrer des artistes et de s'amuser, mais aussi de surprendre les autres et parfois de se surprendre soi-même. On ne repart jamais tout à fait pareil après trois jours de festival!

La culture au service de l'insertion

L'accès à la culture est un droit fondamental. Il est nécessaire de le garantir au plus grand nombre.

Le protocole culture/justice de 2009 définit la culture comme un vecteur d'insertion ou de réinsertion des mineurs sous protection judiciaire et précise que la pratique artistique et la rencontre avec les artistes et les



œuvres sont de forts vecteurs d'émancipation et favorisent le vivre ensemble.

Dans le cadre de projets mis en place sous l'égide du partenariat culture/justice et soutenus par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) et les Directions régionales de la PJJ, des sessions de formations aux métiers de la culture et à leurs techniques peuvent, ainsi, être mises en place sur des thématiques variées (patrimoine, création, numérique, etc).